



United Cities and Local Governments
Cités et Gouvernements Locaux Unis
Ciudades y Gobiernos Locales Unidos

Conseil Mondial de CGLU
30 novembre 2008
Istanbul, Turquie

Point 5.4-Annexe 1

PRISE DE POSITION DES GOUVERNEMENTS LOCAUX ET REGIONAUX SUR LA REDUCTION DES RISQUES DE CATASTROPHES

Nous, les Maires et Présidents des Provinces, Départements et Régions, représentants des organisations d'autorités locales -Cités et Gouvernements Locaux Unis, Metropolis, ICLEI et CITYNET- conjointement avec EMI (Earthquakes and Megacities Initiative) :

Attendu que le Cadre d'Action de Hyogo (Kobe, Japon, 2005), approuvé par les Nations Unies, définit des politiques et des mesures visant à réduire la perte de vies humaines et les dégâts matériels, économiques et environnementaux provoqués par les catastrophes, en particulier dans les villes et les métropoles ;

Reconnaissant que notre monde est de plus en plus urbanisé et que la concentration de la population dans les villes et les métropoles a considérablement accru l'impact des catastrophes sur la population, les biens matériels et l'économie en général, comme l'ont démontré les exemples de Bam, Banda Aceh, Istanbul, Kobe, Manille, Mexico, la Nouvelle-Orléans et du Sichuan ;

Conscients qu'une bonne gestion urbaine et territoriale, fondée sur les principes de la bonne gouvernance, devrait inclure une politique visant à prévenir et réduire les risques de catastrophes ;

Convaincus que les stratégies de réduction des risques de catastrophes ne peuvent pas être uniquement élaborées et mises en œuvre au niveau local, mais qu'elles exigent une collaboration étroite avec l'Etat et un effort commun de tous les acteurs, ainsi que la mobilisation de l'expertise et des finances nécessaires ;

Rappelant l'engagement des autorités locales du monde entier à prévenir et réduire les catastrophes et à se mobiliser si nécessaire face aux urgences humanitaires ;

Nous, les élus locaux et régionaux, membres de cette initiative, nous nous engageons à :

- Nous appuyer sur les principes et recommandations du Cadre d'Action de Hyogo pour développer et mettre en œuvre dans nos villes et territoires des stratégies locales de réduction des risques de catastrophes, y compris, par exemple, par la mise en place des plans de prévention et d'atténuation ;
- Initier et renforcer des campagnes de sensibilisation afin d'éduquer les populations pour une plus grande résilience face aux aléas ;
- Accorder une attention particulière à la réduction de la vulnérabilité des populations les plus défavorisées et éviter qu'elles soient exposées aux dangers (terrains instables, zones inondables ou accidentées) ;
- Accroître notre participation aux plateformes nationales, régionales et internationales de réduction des risques de catastrophe et, notamment, à la plateforme mondiale pour la réduction des risques de catastrophes de l'UN-ISDR.

Nous, les élus locaux et régionaux, membres de cette initiative, demandons aux Etats, aux agences coopérations bilatérales, multilatérales et aux agences des Nations Unies et particulièrement les membres de l'UN-ISDR, ainsi qu'à l'ensemble des acteurs de :

- Soutenir les stratégies et actions locales de réduction des risques de catastrophes et aider au partage et au transfert des bonnes pratiques au niveau local ;
- Améliorer la communication et la coordination de leurs actions avec nos organisations représentatives ;
- Mettre en place des programmes de renforcement des capacités et de formation de responsables municipaux et soutenir des campagnes de sensibilisation et d'éducation en partenariat avec les gouvernements locaux et leurs associations ;
- Adapter et développer, en partenariat avec les gouvernements locaux et nos organisations représentatives, un cadre local d'action qui découle du cadre de Hyogo ;
- Mettre en place le Forum Mondial des Gouvernements Locaux, qui constituera le support institutionnel pour la mise en œuvre du Cadre d'Action de Hyogo au niveau local. Le Forum Mondial des Gouvernements Locaux nous aidera à mieux appréhender les problèmes auxquels nous sommes confrontés, à élargir nos compétences en termes de réduction des risques de catastrophes, à élaborer des mesures d'atténuation appropriées et à promouvoir l'échange et le partage d'informations entre les autorités locales et leurs partenaires.